



CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 16 juin 2021 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absents :	2
Votants (dont 2 procurations) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 11 juin 2021 - s'est réuni le **mercredi 16 juin 2021 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne HAXAIRE comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1° Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2° Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3° Adjoint			X	Lydie BARBAUX
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4° Adjoint	X			
6. M. THOUVENOT Philippe, 5° Adjoint	X			
7. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
8. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
9. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
10. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
11. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
12. Mme MATHIEU Murielle, Conseillère Municipale			X	Marie-Jocelyne DIDELOT
13. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
14. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
15. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

- N°83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021
- N°84 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE OCCASIONNEL
- N°85 CASINO - RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO
- N°86 SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE
- N°87 CONVENTION DE PARTENARIAT « PRIX SAINT-NICOLAS DU CONTE DE NOËL »
- N°88 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUI À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIIONALES

En ouverture de séance, Madame le Maire informe que les communautés de communes sont invitées à se positionner sur la prise de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avant le 30 juin. L'ensemble du conseil municipal de Plombières-les-Bains a été invité, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, à deux réunions d'information. Une première avec le Secrétaire Général de la Préfecture, et une seconde avec Monsieur Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest. Chacun a eu le loisir de poser les questions qu'il souhaitait, et d'obtenir des réponses. Madame le Maire informe qu'en ce qui concerne la CCPVM, les jeux sont déjà faits, car la minorité de blocage est déjà atteinte, ce qui veut dire que, quel que soit la décision de Plombières-les-Bains, la compétence ne sera pas prise par l'intercommunalité au 30 juin. La minorité de blocage doit représenter au moins 25% des communes, qui représentent au moins 20% de la population. À ce jour, ont déjà délibéré pour faire valoir leur droit de blocage, les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Saint-Amé, le Girmont val d'Ajol et Eloyes.

Deux communes ont délibéré pour le transfert de la compétence, Dommartin-lès-Remiremont et Vecoux. Deux ne souhaitent pas délibérer, Remiremont et le Val d'Ajol.

Deux solutions s'offrent à la commune de Plombières-les-Bains, celle de ne pas délibérer, et, par défaut, être considéré comme d'accord pour transférer la compétence, ou celle de délibérer, mais quelque que soit le résultat du vote, un signe politique serait envoyé dans un sens ou dans un autre. Madame le Maire ajoute que la prise de compétence du PLUi ne signifie pas que les choses vont changer du jour au lendemain. À partir du moment où la compétence deviendra intercommunale, un long travail avec les élus, mais aussi avec les habitants, aura lieu afin de construire les choses, et les communes seront aidées par des experts.

Madame le Maire propose de procéder à un vote à main levée afin de savoir si la délibération sur la prise de compétence du PLUi doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Résultat du vote :

- 15 voix pour
- 4 abstentions

La question est ajoutée à l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations (les documents sont remis aux membres de l'assemblée).

Madame le Maire informe qu'il s'agit essentiellement de droits de préemption urbain, et de la mise à disposition de la salle polyvalente de Ruaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

Monsieur BALANDIER demande dans quel cadre la salle polyvalente est mise à disposition du RAM.

Madame le Maire répond que cela sert dans le cadre d'ateliers avec les assistantes maternelles de la MAM, des enfants et les autres assistantes maternelles du secteur.

Monsieur BALANDIER demande des précisions sur les 11 970 € « réserve musée - entreprise Didier ».

Madame le Maire informe que la pièce qui se trouve à côté de la chapelle, dans le bâtiment du Clos des 2 Augustins deviendra un lieu de stockage pour les œuvres du musée. Elle ajoute que cela sera en partie financé par des subventions de la DRAC.

DÉLIBÉRATION N°83 /2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

DÉLIBÉRATION N° 84/2021

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE OCCASIONNEL

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 - art.40 : les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

Article 3-1° : Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

Considérant pour un accroissement d'activité qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour un poste d'agent de services polyvalent.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire occasionnel selon les conditions précitées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à recruter un agent non titulaire occasionnel correspondant au grade suivant :

- Un Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h00 qui assurera les fonctions d'agent de services polyvalent, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, pour une période de 12 mois allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 inclus.

Sur nécessité de service l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'Echelle C1.

AUTORISE en conséquence Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les arrêtés à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 85/2021

CASINO - RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick POTIER, Directeur du casino de Plombières-les-Bains, qui commence par se présenter, puis fait la déclaration suivante :

« Je ne parlerai pas du rapport du délégataire, car il n'a pas vraiment d'intérêt vu l'année que l'on a eue, mais je parlerai plutôt de l'avenir. De l'avenir proche, puisque nous allons pouvoir rouvrir à partir de dimanche, étant donné qu'il n'y aura plus de couvre-feu. Les mesures sanitaires restent de rigueur, bien entendu, ce qui reste une contrainte pour nos clients. Nous attendons également les résultats pour l'ouverture des jeux de table. Nous sommes limités à quatre personnes par table, ce qui est compliqué pour ce type de jeux. Nous devrions savoir dès vendredi ce qu'il en est, et nous voyons doucement le bout du tunnel.

Nous pouvons dire que la reprise s'est bien passée. Nous avons ouvert le 19 mai avec une vingtaine de personnes qui attendaient à 9h00 du matin, puisque nous avons changé nos horaires volontairement par rapport au couvre-feu. Nous ouvrons de 9h00 à 21h00 au lieu de 22h00. Nous avons eu un bon retour de nos clients, et avons fait un mois de mai positif par rapport à l'année dernière, avec une progression de 10% sur les 10 jours. Sur le mois de juin, nous sommes légèrement en dessous, ce qui est normal, car nous fermons plus tôt. Cela représente 7% de moins, ce qui n'est pas énorme.

Je ne sais pas si tout le monde est venu au casino pour voir ce qui s'y passe depuis la réouverture, mais il y a eu du changement. J'ai fait refaire entièrement la salle, et nous avons profité de ce confinement pour pouvoir réaménager le restaurant ainsi que la salle des jeux, en espaçant les machines de plus d'un mètre, et en créant un grand mur d'écrans, qui permet de retransmettre les événements sportifs, ce qui donne un bel aspect et rajeuni la salle, tout en conservant, bien sûr, la décoration qui est magnifique.

Pour ce qui est du restaurant, nous avons également bien repris, puisque pour le premier week-end, nous avons fait 180 couverts.

Pour le futur, je suis assez friand de tout ce qui est moderne, et mon idée est de moderniser la communication du casino, et nous sommes en train de former l'équipe marketing et commerciale en ce sens. Nous avons des partenariats avec des clubs sportifs que nous allons maintenir, et pour tout ce qui avait été engagé par Madame BRABANT, je reste sur la même ligne, ce qui est important, comme avec les Jardins en Terrasses, ou le cinéma.

Ensuite, nous approchons des 20 ans du casino, ce qui est un événement important pour le casino et pour Plombières. Habituellement, vous voyez les anniversaires au mois de novembre, mais cette année nous ne savons pas où nous en serons à cette période, et j'ai donc pris la décision de le faire au mois de mai. Cela se fera sur trois semaines, avec des événements tout au long de la semaine, et le dernier week-end, nous ferons un concert à l'extérieur, ouvert à tout le monde, sur le parking près de la piscine, et un feu d'artifice. Cela devrait être le 14 mai, et nous essaierons de faire quelque chose de très festif, et qui pourra amener beaucoup de monde à Plombières.

Si je peux me permettre, Madame le Maire, la seule chose qui m'ennuie sur Plombières, est le fait que je connaisse beaucoup de gros joueurs, et malheureusement, je ne peux pas les faire venir car je ne trouve pas d'hôtels adéquats. Il faut par exemple aller à Épinal pour trouver un hôtel avec spa. J'ai cette chance d'avoir un portefeuille de clients assez important, puisque je viens de gros établissements, et ce sont des gens que j'aimerais faire venir à Plombières, entre autre pour la verdure. Certains grands joueurs vont pouvoir venir, mais ce sera plus compliqué pour d'autres, car ils aiment le luxe.

C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment pour l'avenir du casino. »

Madame le Maire informe l'assemblée que le rapport de gestion 2019-2020 du casino de Plombières-les-Bains a été déposé en Mairie conformément à l'article L1411-3 du CGCT :

« Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la réunion la plus proche de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

DÉLIBÉRATION N° 86/2021

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, qui propose à l'assemblée la souscription anticipée d'une ligne de trésorerie pour couvrir le décalage entre les travaux engagés ou en cours d'achèvement (toiture de l'église, continuité écologique, etc.) et la perception effective des subventions. auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges d'un montant de 400.000 € dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an

Périodicité de révision du taux : Mensuelle

Paiement des intérêts : Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation).

Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières).

Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 100€

Commission d'engagement : 0,10 % avec un minimum de 100€

Montant du financement : 400 000,00 €

Référence : EURIBOR 3 mois flooré (L'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro)

Index: EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation

Marge: 0,77% La marge bancaire est garantie jusqu'au 14 juillet 2021

Taux client payé à ce jour: 0,77% à titre indicatif pour juin

Fonctionnement du compte : les ordres de tirage et de remboursement devront être avant 10 h pour un traitement le jour même

Option souplesse : la consolidation du prêt Court Terme en prêt amortissable est possible à tout moment, sans indemnités, aux conditions offertes par la Caisse Régionale au moment de l'exercice de l'option.

Madame RENAULD désire ajouter que cette ligne de trésorerie n'a pas pour objet de financer un nouvel investissement, mais qu'il s'agit simplement d'une opération hors budget, et que ce n'est pas un crédit. Elle permettra, en cas de besoin, de financer le décalage du temps entre les paiements des factures, notamment des restes à réaliser antérieurs, et de pouvoir encaisser les subventions y afférant.

Madame BAZIN, demande si cela veut dire que lorsque la commune recevra l'argent des subventions, la ligne sera remboursée.

Madame RENAULD confirme.

Madame BAZIN demande si cette ligne de trésorerie n'est faite que momentanément.

Madame RENAULD explique que c'est bien le cas, et qu'il n'est pas certain que cette ligne soit amenée à être prolongée dans le temps. Elle ajoute que la commune a justifié auprès de la banque d'une enveloppe de 400 000 €, mais qu'il n'est pas certain que ce montant ait besoin d'être atteint, que cela dépendra du décalage des factures.

Madame RENAULD informe que la commune a reçu une facture de la société Fishpass, qui clos le dossier et qui va être réglée afin de toucher 158 000 €. C'est ce décalage qui pose des problèmes.

Madame BAZIN estime que le montant de 400 000 € est énorme.

Madame RENAULD rappelle que ce montant est un maximum, mais qu'il ne sera pas nécessairement entièrement utilisé.

Monsieur MANSUY demande quelle somme représentent les travaux engagés et en cours d'achèvement.

Madame RENAULD indique qu'au 31 décembre 2020 il y avait 400 000 € de restes à réaliser sur le budget principal, pour 521 000 € de subventions. Ce qui veut dire que les subventions couvrent les déboursés, mais que pour les obtenir, il est nécessaire de régler les factures.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la contractualisation du financement, au déblocage, et au remboursement des fonds.

DÉLIBÉRATION N°87 /2021

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE « PRIX SAINT-NICOLAS DU CONTE DE NOËL »

Madame le Maire donne la parole à Madame DIDELOT, qui rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Plombières-les-Bains souhaite soutenir les initiatives de partenaires qui partagent son intérêt pour le livre et la lecture. Soucieuse d'accompagner également la création littéraire, la commune de Plombières-les-Bains participera à l'organisation du « Prix Saint-Nicolas du conte de Noël ».

Dans cette perspective, la présente convention définit la répartition des rôles entre la maison d'édition Ex-Aequo et la commune dans l'organisation du « Prix Saint-Nicolas du conte de Noël » qui sera remis chaque année.

La convention prend effet à la date de signature. Elle sera valable pour une durée indéterminée.

Madame le Maire apporte deux précisions, la première étant que la convention sera signée le samedi au festival « les auteurs aux balcons », et la seconde, qu'une modification a été apportée à la convention

qui a été envoyée aux conseillers, puisqu'il est précisé que la commune prend en charge les frais de déplacement de l'auteur lauréat, et qu'un plafond a été mis à 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme HAXAIRE, Mme BAZIN, M. DREMAUX, Mme BELLO

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la maison d'édition Ex-Aequo, annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 88/2020
TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES

Vu l'article 136- II de la loi dite ALUR du 24 mars 2014,

Vu l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert de la compétence PLUi n'aura pas lieu.

Monsieur VILLARDO rappelle que l'on connaît la position des communes concernant ce transfert, mais aimerait également savoir ce qui motive leur choix.

Madame le Maire répond que cette décision peut être motivée par une envie de réfléchir à la notion de territoire, pour ceux qui votent pour, et le frein pour ceux qui votent contre, est la peur de perdre des zones constructibles, des zones commerciales, ou encore de perdre la main sur les taux, bien que ce ne soit pas le cas.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. DREMAUX, Mme BELLO

Moins les contres : Mme HAXAIRE

SE PRONONCE pour la prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes des Vosges Méridionales.

DÉLIBÉRATION N° 89/2020
QUESTIONS ORALES

Monsieur BALANDIER commence par saluer Monsieur POTIER, et rappelle qu'un beau travail a été effectué avec Monsieur SERVAJEAN et Madame BRABANT, et souhaite à la nouvelle équipe la même envie et le même partage. Il ajoute que le casino est extrêmement important pour la commune de Plombières-les-Bains. Il félicite Monsieur POTIER pour les investissements qui ont été faits durant cette période de COVID, puisque tout le monde ne le fait pas, et demande à Madame le Maire un point au sujet des thermes.

Madame le Maire informe que les travaux n'ont toujours pas débuté, et que rien n'est signé. Elle ajoute que Monsieur BENSAID un jour dis blanc, un jour dis noir, et qu'elle n'a pas d'informations à communiquer, puisque celles qui pourraient l'être aujourd'hui seraient contraires demain.

Monsieur BENSAID a un rendez-vous téléphonique avec le préfet le 17 juin, à la demande de Monsieur le Préfet, que Madame le Maire, Monsieur MANSUY et Monsieur CORNU ont rencontré dans l'après-midi, en présence de tous les services de l'état. Tous ces services sont aux côtés de la commune pour un plan d'urgence, afin de sauver le thermalisme à Plombières-les-Bains, et faire en sorte que la saison touristique soit la meilleure possible.

Madame BAZIN demande si une clause est prévue dans le BEA du fait que les thermes n'ouvrent pas cette année.

Madame le Maire répond que non.

Madame BAZIN demande s'ils devront tout de même payer leur redevance.

Madame le Maire confirme.

Madame BAZIN revient sur le changement de sens de circulation dans plusieurs rues du centre-ville, et indique que, contrairement à ce qui a pu être dit, il n'y a pas quelques mécontents, mais un déferlement de critiques et de colère. Elle ajoute qu'il faut assumer ses responsabilités et ses engagements, et ne pas dire par la suite que des personnes en profitent pour dresser les plombinois les uns contre les autres, et pense que cela est dû à la décision qui a été prise sans consultation. Selon elle, cela aurait été un minimum, car au sein même de la majorité, certains élus n'avaient pas été informés.

Madame BAZIN rappelle que la liste de la majorité s'était présentée en expliquant aux plombinois que leur avis serait pris en compte pour les sujets qui concernent leur quotidien.

Elle déclare que des habitants expriment leur désaccord en allant faire leurs achats dans d'autres commerces que ceux du centre-ville.

Madame BAZIN souhaite savoir si la perte de chiffre d'affaires de la boulangerie et la pharmacie a été calculée, bien qu'un point ait été prévu à la fin du mois de juillet, et un autre après la saison. Elle propose de revenir rapidement sur cette décision, afin d'éviter de nombreux problèmes, et affirme que le participatif n'a plus de sens. La majorité a été élue grâce à cela, mais dans le cas présent, aucune consultation n'a été faite, et cette décision a été imposée. Les personnes âgées ou à mobilité réduite doivent se garer sur la place Napoléon III, ce qui n'est pas facile, et dangereux.

Madame le Maire invite Madame BAZIN à ne pas écouter uniquement ce qui se dit sur les réseaux sociaux ou dans la rue, puisque l'on y entend surtout les personnes mécontentes, les autres ne s'exprimant pas.

Madame BAZIN estime qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont pour ce changement.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de son avis, et confirme que cette décision n'a pas été prise avec les habitants, mais rappelle que le participatif ne consiste pas à prendre toutes les décisions avec les habitants. Elle explique que la participation citoyenne, comme son nom le laisse entendre, consiste à participer, et qu'à partir du moment où l'on ne vient pas participer, on ne peut pas se réclamer « du participatif », qui est parfois employé à mauvais escient.

Madame le Maire espère que Madame BAZIN ne s'est pas sentie visée lorsqu'elle a déclaré que certaines personnes montent les plombinois les uns contre les autres.

Madame BAZIN confirme que ce n'est pas le cas, mais informe qu'il lui a été rapporté que Madame le Maire ne prenait pas ses responsabilités. En revanche, les habitants se souviennent qu'il leur avait été dit que ce serait eux qui décideraient de leur quotidien.

Madame le Maire indique qu'ils décideront en effet à la fin de la saison.

Madame DIDELOT informe que la majorité n'a jamais laissé entendre qu'elle s'interdisait de prendre des décisions en dehors du fonctionnement participatif. Elle a assisté aux réunions de campagne, en a fait l'introduction, et il a été souligné à chaque fois que la mairie ne s'interdisait pas, pour certaines urgences, ou avec certaines contraintes, de prendre des décisions rapides, lorsque cela relève de l'intérêt collectif. Elle ajoute avoir compris que l'une des décisions qui ont été prises afin de renforcer la saison touristique, puisqu'il y en a eu plusieurs, donne lieu à une polémique. C'est pourquoi un premier bilan sera fait à la rentrée de septembre, avec notamment des questionnaires qui auront été proposés en cours de saison. Ce bilan se fera lors d'une rencontre participative, dans laquelle les habitants auront toute leur place pour apporter leurs arguments.

Monsieur BALANDIER aurait aimé que le sujet soit abordé en conseil municipal. Il explique que la première chose à faire avant un changement, est de l'expliquer. Il ne pense pas que changer le sens de circulation permettra de faire venir des touristes, et revient sur la situation de la boulangerie, qui a perdu des clients au cours des premières semaines. Il invite lui aussi à revenir sur cette décision afin d'éviter un impact sur l'économie locale. Il interpelle Madame LAUVERGEON et lui demande en quoi le fait de changer le sens de la rue va amener des touristes.

Madame LAUVERGEON explique que ce changement de sens permettra de diminuer la circulation dans cette rue, afin de pouvoir s'y promener. Le souhait était d'ajouter une difficulté, afin que les automobilistes qui arrivent de la rue d'Épinal ne puissent pas tourner directement vers la rue Stanislas et soient obligés de faire un détour. Les personnes à mobilité réduite pourront y avoir accès.

Madame LAUVERGEON ne voit pas ce qui pourrait impacter sur le chiffre d'affaires de la boulangerie.

Monsieur BALANDIER répond qu'étant donné que l'objectif est de limiter la circulation dans ces rues, certains ne les empruntent plus, et préfèrent aller dans des boulangeries ou des pharmacies de communes avoisinantes, et s'exclame : « vous avez réussi votre pari ! ».

Madame le Maire conçoit que les plombinois aient perdu leurs habitudes, et qu'ils vont devoir les retrouver, mais ils peuvent emprunter cette route tous les jours, le nombre de places de stationnement n'a pas diminué, et le nombre de places pour les PMR ont été augmentées.

L'objectif est que les personnes de l'extérieur ne s'engagent pas dans cette rue alors qu'ils n'ont pas besoin d'y aller. Des panneaux indiquent les parkings aux entrées de Plombières-les-Bains, pour que les visiteurs découvrent la ville à pied, ce qui est plus agréable.

Madame LAUVERGEON ajoute qu'en tant que riveraine, elle est très heureuse de pouvoir faire ses courses tranquillement.

Monsieur BALANDIER rappelle que dans le projet de revitalisation du bourg centre, la piétonnisation du cœur historique était déjà prévue. Qu'il était également prévu que les commerces qui ne sont pas des commerces de flânerie soient aidés, accompagnés pour évoluer ou changer d'emplacement, et que tout a été fait à l'envers.

Madame BAZIN informe que deux commerces ferment à côté de la boulangerie, le bureau de tabac et le magasin Impulsion. Elle appelle à prendre conscience du fait que la rue se vide, et qu'il serait intéressant de rencontrer le boulanger.

Elle rejoint Monsieur BALANDIER sur le fait que certains habitants de Ruaux choisissent de prendre leur voiture pour se rendre à Aillevillers pour y acheter leur pain.

Madame le Maire indique qu'ils peuvent faire la même chose à Plombières, et que le sens de circulation n'y change rien. Elle annonce que ce ne sera pas la seule action qui sera menée, puisqu'un travail est en cours sur les boutiques vacantes, avec l'ouverture de boutiques éphémères au cours de l'été, des boutiques à l'essai, et la décoration des vitrines. La création d'un poste de manager de centre-ville est également envisagée afin de prospecter et soutenir l'aide à l'installation. Les propriétaires de boutiques vides sont incités à louer. Un plan d'action est mené sur les mobilités actives, pour adapter le centre-ville aux vélos et aux vélos à assistance électrique, et sur la signalétique. Enfin, un travail est mené sur le plan d'action animation et communication.

Madame le Maire mentionne qu'une réflexion est menée sur le long terme, et que l'objectif n'est pas d'ennuyer les plombinois, mais au contraire de faire en sorte que les commerçants s'en sortent cet été.

Monsieur DREMAUX revient sur la question des vélos à assistance électrique, et demande si une piste cyclable est prévue dans l'avenue Louis Français, puisque cet axe est encombré de voitures, et qu'il est toujours plus sécuritaire d'emprunter la rue Liétard dans l'ancien sens de circulation.

Madame le Maire l'invite à se rapprocher de Monsieur ROMARY, qui est pilote de la commission urbanisme, et de travailler ensemble sur ce qui pose des problèmes.

Madame BELLO demande si l'opération qui permettrait aux plombinois de souscrire à une mutuelle sera reconduite, étant donné que les conventions arrivent à termes.

Madame LAMBERT répond que cette opération concerne le CCAS de la commune, qu'elle a pris contact avec la conseillère qui était à l'origine du projet, et avec les organismes qui proposent ces complémentaires santé afin de connaître le nombre de plombinois concernés. Un travail est mené afin de savoir si l'opération est intéressante ou non.